



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Mise en place d'un Centre Operationnel Bus (COB) a Ormoy (91).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ILE-DE-FRANCE MOBILITES

Raison sociale

Ile-de-France-Mobilites (IDFM)

N° SIRET

28750007800020

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CROLAIS

Prénom(s)

ARNAUD

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ile de France Mobilité souhaite implanter un Centre Opérationnel Bus (COB) sur la commune d'Ormoy afin de permettre le remisage et la maintenance de 80 autocars. Ce centre opérationnel s'implante dans un espace urbanisé sur un ancien site industriel de transport logistique actuellement occupé par un bâtiment datant de 1988, laissé pour friche depuis 2021. Le projet comporte plusieurs volets d'intervention : 1. Curage (nettoyage des éléments non constructifs, non structurants) et déconstruction de l'ensemble de l'ancien bâtiment industriel sur lequel va s'implanter le projet; 2. Dépose de l'ensemble des éléments extérieurs; 3. La construction d'un bâtiment comprenant des bureaux ainsi qu'un centre de maintenance pour les bus; 4. Aménagements extérieurs et paysagers afin d'inclure au mieux le projet dans son environnement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est de participer localement aux différents enjeux liés à la décarbonation des mobilités au sein de la région. La mise en place de ce COB permettra à IDFM de renforcer son ancrage local. Ce COB permettra de garantir la maintenance des bus desservant la Communauté de Communes du Val d'Essonne en limitant les kilomètres et donc les émissions. De plus, le Centre Opérationnel Bus sera équipé pour une flotte d'autocars GNV (Gaz Naturel Véhicule), même si, à sa mise en service, il devra être équipé pour accueillir et avitailler 50 véhicules diesel, le temps pour IDFM de finaliser la transition énergétique de son matériel roulant sur le secteur. Il est précisé que le volume de stockage de gazole pendant cette période temporaire sera de l'ordre de 21t, volume inférieur au seuil de déclaration de la rubrique 4734 (50 tonnes). Enfin, une démarche de réemploi est visée durant la conception du bâtiment et les travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1 : L'ensemble du bâtiment existant sera cure et deconstruit. Les équipements, matériaux ou produits prévus d'être réemployés ou réutilisés pour le projet seront déposés sélectivement et mis en stockage. Les voiries et dallages situés dans l'emprise des travaux seront décapés. De plus, l'ensemble des éléments extérieurs, enterrés ou aériens, présents sur l'ensemble du site seront déposés. Une démarche de réemploi est visée durant la conception du bâtiment et les travaux. 2 : Travaux préparatoires permettant le démarrage des opérations de construction des ouvrages et des équipements sur le terrain. 3 : Réalisation du COB : bâtiments, infrastructures et aménagements extérieurs paysagers.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet de Centre Opérationnel Bus prévoit la création et l'aménagement des espaces nécessaires au remisage et à la maintenance de 80 bus et cars (13 m de longueur ; largeur identique de 2,55 m hors rétroviseurs) et des équipements de ligne afférents : - Des locaux d'exploitation ; - Un atelier de maintenance de 4 travées pour 4 véhicules simultanément ; - Une aire de remisage des bus ; - Un parking de stationnement des véhicules légers, cycles et deux roues motorisés ; - Des aires de lavage et station-service ; - Une station GNV ; - Des aménagements extérieurs paysagers (y compris bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales). En application de la loi APER, l'utilisation des énergies renouvelables sera étudiée dans le cadre des études de détails.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration ICPE, Declaration Loi sur l'eau, Permis de demolir ,Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale Bassin d'infiltration Parking et voies de circulation = Parking bus / parking VL Surface utile des batiments	(20 380 /1 700 /11 919/ 1 660 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Rue de la Plaine d'Ormoy

Lieu-dit :

Localité : 1 Rue de la Plaine d'Ormoy 91540 Ormoy

Code postal : 91540 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°27'39"E Lat. : 48°34'8"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Il s'agit du PLU d'Ormoy. Le projet est compatible avec le PLU, il est compris dans la zone UE qui correspond aux espaces dédiés à l'activité industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFFs les plus proches sont : - ZNIEFF de type I "Zone humide du petit Mennecy a Moulin Galant" a 500m au nord - ZNIEFF de type II "Vallee de l'Essonne de Buthiers a la Seine" a 500m au nord et la "Vallee de Seine de Saint-Fargeau a Villeneuve Saint-Georges" a 1500m a l'est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site sous arrete de protection de biotope le plus proche est le Marais de Fontenay-le-Vicomte. Il est localise a 3 km a l'ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le Parc Naturel Regional du Gatinais francais est localise a 3km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE du département de l'Essonne a été approuvé par arrêté préfectoral le 13 mars 2025 pour la période 2024-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le périmètre de protection le plus proche est celui de l'église d'Ormoy, localisée à 800m au nord-ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Seule une zone de rétention d'eau stagnante liée au dysfonctionnement de l'évacuation des eaux a été observée. Un écologue sera mandaté au début du printemps pour vérifier la présence d'amphibiens dans la Typhaie, préalablement au débouchage de l'évacuation par une entreprise dédiée et la coupe à ras de la Typhaie, pour qu'il ne se crée pas de zone d'accumulation d'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est incluse dans le PPRI de la vallée de l'Essonne. Le document, approuvé le 18/06/2012, montre que le site d'étude n'est pas concerné par le risque inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est incluse dans le PPRI de la vallée de l'Essonne. Le document, approuvé le 18/06/2012, montre que le site d'étude n'est pas concerné par le risque inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le périmètre d'étude est situé sur la ZRE de l'Albien. La nappe de l'Albien est considérée comme ZRE depuis 2003 et couvre le territoire d'études. Elle est utilisée pour l'approvisionnement en eau potable et la géothermie. Le projet ne générera pas d'impacts sur cette ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché. Le périmètre de protection rapproché le plus proche est distant d'environ 630 m du projet (au nord du site d'étude).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche (Rives de la Seine) est distant d'environ 1km du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne", classe comme SIC, localise a 2 km a l'est du site d'etude. De plus, le site ZPS "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" est egalement localise a 2 km a l'est du site d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est le "Parc du Chateau d'Echelon" localise a 3 km a l'ouest du site d'etude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun prelevement d'eau. Neanmoins, il sera raccorde au reseau d'eau potable afin d'alimenter le batiment principal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages et/ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet s'implantant sur un site deja artificialise et reprenant les memes caracteristiques que celui-ci en ajoutant un bassin d'infiltration et en reduisant l'emprise du batiment, le projet pourrait etre excedentaire en materiaux. Les cubatures de deblais et de remblais seront affinees en phase PRO pour optimiser le reemploi des materiaux existants et se rapprocher au maximum
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le centre operationnel s'installe sur un site deja existant bien que non exploite. Au vu du faible nombre de personnel sur place (20 au maximum de la journee), ce projet est en adequation avec les ressources disponibles ainsi que les equipements d'alimentation en eau potable/assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La presence du lezard des murailles est a noter sur le site. Bien que commune, cette espece est protegee en France. Sa presence necessitera une vigilance autant en phase chantier qu'en phase exploitation. Les habitats favorables de cette espece seront conserves. De plus, quatre especes "invasives potentielles implantees" ont ete recensees sur le site. Des gestions adaptees seront mises en place.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 les plus proches sont situees a 2 km a l'est du site (zones humides). Il n'existe aucune connexion entre le site du projet et ces zones humides (annexe complementaire 2). Aucun habitat et aucune espece de ces zones Natura 2000 ne sont susceptibles d'etre impactes directement ou indirectement par le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site d'etude est localise en zone urbaine d'apres le PLU d'Omoy. Le projet s'implante sur un site deja articialise, classe en tant que zone industrielles ou commerciales d'apres la categorisation Corine Land Cover de 2018. De plus, le site est egalement identifie comme "transports" et "activites" selon le Mode d'Occupation des Sols de l'Institut Paris Region.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site n'est pas couvert par un plan de prevention des risques technologiques. Cependant, le futur centre operationnel sera classe ICPE selon le regime de declaration. De plus, une conduite de gaz naturel est localise a l'extremite sud du site d'etude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est soumis a : - un risque sismique d'alea faible; - un risque retrait gonflement des argiles d'alea modere. Il est precise que ces risques s'appliquent deja aux infrastructures existantes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les aménagements d>IDFM ne prévoient pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'étude de trafic (annexe complémentaire 3) montre que le projet sera à l'origine d'un très faible ajout sur le trafic : 13 VL et 31 bus en HPM et de 22 VL et 19 bus en HPS (sur un total de 2 260 à 2 580 veh/h en heure de pointe).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier des nuisances acoustiques seront perceptibles mais limitées dans le temps. Des mesures seront prises afin de limiter celles-ci. Des mesures ont également été prises afin de limiter les nuisances du
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les ateliers de maintenance, les bureaux et les locaux annexes bénéficieront d'une ambiance acoustique adaptée et conforme à la réglementation bruit ICPE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet pourrait générer ponctuellement des odeurs, par exemple pendant la phase travaux, mais elles seront localisées au droit du site, sans impact pour la population
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet pourrait générer des nuisances olfactives en phase travaux, mais elles seront localisées au droit du site, sans impact sur la population autour.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas source de vibrations supplémentaires. La faible augmentation du nombre de bus ne devrait pas augmenter les nuisances vibratoires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet bénéficiera d'un éclairage extérieur, mais qui sera conçu de manière à limiter les impacts, aussi bien sur la population autour que sur la biodiversité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situant en milieu urbain, la pollution lumineuse est omniprésente.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les travaux seront source d'émissions de rejets dans l'air dues aux engins et aux terrassements produisant des poussières. Néanmoins, cette phase sera temporaire et des mesures seront prises pour limiter ces poussières. En exploitation, le trafic supplémentaire généré par le COB sera faible au regard de celui de l'ensemble de la zone, n'augmentant que peu les émissions. De plus, à terme, les bus rouleront au CNG, réduisant ainsi ces rejets dans
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Au regard de la nature des sols, de leur perméabilité (10-6 m/s) et du contexte hydrogéologique, des rejets liquides seront nécessaires.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Bassin de rétention prévu pour réguler le rejet des eaux pluviales dans le réseau/ petites pluies gérées à la parcelle sans rejet au réseau (infiltration à confirmer, évapotranspiration, rempli)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet va generer des eaux usees domestiques qui seront rejetees aux reseaux existants. De plus, un centre de lavage pour les bus etant egalement prevu dans le projet, des rejets seront a prevoir dans les reseaux existants. Aujourd'hui, l'objectif est de parvenir a un recyclage d'au moins 70% des eaux usees.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un diagnostique PEMD a ete realise. La phase chantier du projet engendrera la production de : 7 169 tonnes de dechets inertes; - 826 tonnes de dechets non inertes et non dangereux; 76 tonnes de dechets dangereux. Le cas echeant, les materiaux seront evacues conformement a la reglementation dans des filieres agreees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'implante dans un espace deja urbanise sur les emprises d'un ancien site industriel, ce qui ne transformera pas l'aspect paysager de la zone. Au contraire, le projet redonnera vie a cette zone qui laisse aujourd'hui une impression d'abandon. De plus, aucun perimetre de protection n'est localise aux alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante dans un espace deja urbanise sur les emprises d'un ancien site industriel, ce qui ne modifiera pas l'usage du sol sur le site. Le projet ne consommera aucun espace agricole ou naturel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un autre projet a ete identifie aux abords du projet du COB d'Ormoy : celui de construction d'un campus de centre de donnees informatiques dans le cadre du projet de data village au Coudray-Montceaux et a Corbeil-Essonnes (91) est porte par la societe Logistics Capital Partners (LCP). Les travaux de ce projet, localise a environ 1 km a l'est du site, devrait se derouler jusqu'en 2030. Le projet a fait l'objet d'une actualisation d'etude d'impact qui a ete instruite par l'AE en date du 07/05/2025, dont la reference est APJIF-2025-043. Les effets cumules portent principalement sur la simultaneite des chantiers entre ce projet et la presente operation. Des effets cumules en lien avec le trafic et l'exploitation de ressource, notamment electrique, seront etudies.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

1- Un diagnostic faune / flore / habitats a été réalisé en 2021 en annexe 2 et n'a pas soulevé d'enjeu majeur. Les enjeux en lien avec le lézard des murailles et les 4 espèces exotiques envahissantes ont été identifiés et des mesures ont déjà été identifiées afin de réduire les impacts (6 Notice environnementale). 2- Un diagnostic de l'état des sols a été mené en 2021 et a mis en avant la présence de métaux lourds, de traces de HAP et HCT dans les remblais analysés. 3- Des études et simulations de trafic au fil de l'eau ont été réalisées et mettent en avant une problématique potentielle de congestion du trafic (6 Notice environnementale et annexe complémentaire 3). 4- Des études hydrogéologiques ont montré les faibles capacités d'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle. Les petites pluies seront bien gérées sans rejet au

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1- Enjeu lézard des murailles : c'est une espèce commune protégée. Des mesures d'évitement seront mises en place afin de protéger ses différents habitats. Ainsi, des balisages/grillages seront installés durant le chantier autour des différents habitats (abords des haies et tas de pierres) afin d'éviter tout impact. De plus, des abris et gîtes artificiels seront installés sur le site, en dehors des emprises chantier, afin de fixer les individus et de réduire leur présence sur le site. Pour garantir la bonne tenue de ces mesures, un ingénieur écologue en charge de l'assistance environnementale interviendra en amont et pendant le chantier et assurera le suivi régulier de ces mesures. 2- Enjeux EEE : des mesures seront prises lors des travaux, pour éviter que les espèces végétales exotiques envahissantes se disséminent ou recolonisent le futur projet. Ainsi, en amont de la phase travaux, une mise à jour des études sur les secteurs présentant ces espèces sera réalisée afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des individus présents sur le site. De plus, les espèces exotiques envahissantes identifiées sur le site seront dessouchées exportées pour les espèces arborees et fauchées ou arrachées manuellement pour les espèces herbacées. A la suite, les espèces seront évacuées par camion banches avant d'être incinérées. Enfin, afin de limiter la recolonisation, une revegetalisation rapide sera réalisée. 3- Enjeux trafic : les simulations de trafic de la phase exploitation avaient pour objectifs de limiter les impacts induits par la circulation des bus. Ainsi, afin de limiter la congestion sur la rue de la Plaine d'Ormay, sur la RD191 et de réduire les nuisances sonores, l'ensemble des entrées-sorties sur le site seront réalisées depuis la rue du Saule Saint-Jacques. Aucun véhicule ne circulera alors sur la rue de la Plaine d'Ormay limitant alors l'impact sur les

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Implante sur un ancien site industriel, le projet d'un Centre Operationnel Bus a Ormoy aura pour effet de developper une antenne locale permettant de garantir la maintenance et le remisage des bus, diminuant ainsi les rejets atmospheriques du aux trajets auparavant necessaires. Le projet en lui-meme n'entraîne aucun effet notable sur l'environnement (pas d'impact sur l'eau, pas d'impact sur des especes) considerant la nature profondement anthropique du perimetre d'etude et l'absence d'elements naturels propices a l'accueil de la biodiversite. Le projet ne modifiant pas le trafic aux abords des habitations, les potentielles nuisances acoustiques ou vibratoires sont limitees. Des mesures et dispositions seront prises par IDFM pour reduire aux maximum les impacts sur l'environnement lors de la conception du projet et travaux avec la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CROLAIS

Prénom Arnaud

Qualité du signataire Directeur des Infrastructures

À Paris

Fait le 13-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)